

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1536

14 juin 2014

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	73716	GOLDEN ORCHID Spf S.A.	73683
Above Wealth Funds, S.A., SICAV-SIF ...	73696	Golden Ring Finance S.A.	73688
Agill S.A.	73720	Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.	
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	73723	73688
AmTrust Re Aries	73702	Gracewell Properties (Bath) S.à r.l.	73684
AmTrust Re Taurus	73713	Gracewell Properties (Newbury) S.à r.l.	
Arctic Resources Capital S.à r.l.	73709	73684
Atalian Holding Development and Strate- gy S.A.	73726	Greenspruce Darmstadt S.à r.l.	73685
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.	73698	Grêle Solution S.à r.l.	73683
BrainInnova Capital G.m.b.H.	73725	Grenache, Bergem & Cie S.C.S.	73686
Frankfurter Volksbank International SA		Groupe Maxtrade SA	73686
.....	73683	Gulf Credit Lending S.à r.l.	73684
FR Barra 1 S.à r.l.	73682	Hannover Finance (Luxembourg) S.A. ...	73687
FR Barra 2 S.à r.l.	73682	Holdinter Spf S.A.	73687
GA Services Luxembourg Sàrl	73685	Hole In 1 S.A.	73688
Gasfin S.A.	73685	Home Gestion	73728
Gelman S.A.	73686	HURO Spf S.A.	73688
Générale Electricité et Investissement S.A.		Immo 3C SCI	73685
.....	73687	Islay S.A.	73728
Gestador S.A.	73687	Les amis de WorldSkills Luxembourg	
Gest'Home s.à r.l.	73684	a.s.b.l.	73693
Gevrey Investissement S.à r.l.	73683	Tamweelview European Holdings S.A. ...	73699
Goëmar Holding S.à r.l.	73682	WM Linger (Luxembourg) S.à r.l.	73689
		WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.	73705

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 400.579,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.123.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 13 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants de classe B suivant:
Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014053025/19.

(140060472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

FR Barra 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.036,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.103.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 13 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants de classe B suivant:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Cristina Lara, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Veillez aussi prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

FR Barra 1 S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014053027/21.

(140060474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014053034/14.

(140060415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Frankfurter Volksbank International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 36, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.081.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053029/9.

(140060770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gevrey Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.512.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 11 Avril 2014 que deux gérants supplémentaires seront rajoutés à la société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer

- Mr. Farhad Karim, né le 24 Janvier 1969 à Londres, Royaume-Uni, et résidant professionnellement à 40 Berkeley Square, W1J 5AL London, Royaume-Uni; et

- Ms. Anissa Mediane, née le 11 Décembre 1982 à Hayange, France, résidant professionnellement à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

en tant que gérants de la Société, avec effet au 11 Avril 2014 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par Robert W. Simon, Solveig Diana Hoffmann, Michael Fronte, Farhad Karim et Anissa Mediane en qualité de gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014053032/23.

(140060416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Grêle Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 185.668.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique, Monsieur Mohamed KHALOUI, décide de transférer le siège social de la société au L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

Monsieur KHALOUI, en sa qualité d'associé unique et de gérant, transfère également son adresse au L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

A Luxembourg, le 10 avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014053035/13.

(140060398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

GOLDEN ORCHID Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.303.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053056/9.

(140060253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gracewell Properties (Bath) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 181.430.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 décembre 2013 que Gracewell Properties Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 179134, a cédé les 15.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 184133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2014053037/16.

(140060682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gracewell Properties (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 décembre 2013 que Gracewell Properties Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 179134, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 184133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2014053038/16.

(140060680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gulf Credit Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.078.

Les comptes annuels pour la période du 23 mai 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053044/11.

(140060655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gest'Home s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 180.556.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014053051/11.

(140061061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

GA Services Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4878 Lamadelaine, 8, Millebaach.
R.C.S. Luxembourg B 173.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GA SERVICES Luxembourg SARL

Référence de publication: 2014053046/10.

(140060794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 116.145.

Les comptes annuels rectificatifs du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent la première version qui a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés avec le numéro de dépôt initial L140051330.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053048/13.

(140060539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Greenspruce Darmstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.140.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053040/10.

(140060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Immo 3C SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 8, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg E 3.906.

Extrait de la décision collective des associés prise en date du 9 avril 2014

Résolution unique

Les associés décident de rajouter à l'objet social les termes suivants:

«La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, exercer une activité de cash-pool intragroupe ou assister une entité de toute autre manière.»

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014053084/21.

(140060406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gelman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 168.386.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2014 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 36, avenue Marie-Thérèse L - 2132 Luxembourg au 40, rue Philippe II L - 2340 Luxembourg avec effet au 27 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014053049/12.

(140061046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Groupe Maxtrade SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.158.

—
La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme GROUPE MAXTRADE S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 144158.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053059/10.

(140060633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Grenache, Bergem & Cie S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.051.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 7 avril 2014, les associés de la Société ont décidé la dissolution volontaire de la Société et le placement de la Société en procédure de liquidation avec effet immédiat.

Les associés ont décidé de nommer Grenache, associé commandité de la Société ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134649 en tant que liquidateur de la Société pour la durée de la liquidation.

Les associés ont également décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

- Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi de 1915 sans demander l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique, renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires, et enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

- Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

- Le Liquidateur pourra distribuer aux associés une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

- Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

- La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

- Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053043/32.

(140060891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Générale Electricité et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 110.017.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 avril 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 avril 2014:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de fixer le siège social de la Société au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014053050/16.

(140060755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique qui s'est tenue en date du 7 avril 2014 au siège social de la Société que:

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société. Son mandat prend effet au 7 avril 2014 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le Conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Hermann Bissig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Switzerland.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014053052/20.

(140060517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Hannover Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.692.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053062/9.

(140060537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Holdinter Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.282.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053070/9.

(140060252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Golden Ring Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 April 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014053057/13.

(140060333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Suivant la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 14 février 2014 à 10h00:

Le conseil d'administration a pris connaissance des résultats de l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de Goodyear Dunlop Tires Operations SA.:

- Monsieur Marc Hirt demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), remplace Joseph Lutgen. Son mandat d'administrateur de la société Goodyear Dunlop Tires Operations SA étant effectif à partir du 15 janvier 2014 pour une durée de 6 ans.

- Madame Laurence Leeman, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg), remplace Jean-Claude Delleré. Son mandat d'administrateur de la société Goodyear Dunlop Tires Operations SA étant effectif à partir du 15 janvier 2014 pour une durée de 6 ans.

- Monsieur John Blum, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg (Luxembourg). Son mandat d'administrateur de la société Goodyear Dunlop Tires Operations SA étant effectif à partir du 15 janvier 2014 pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 4 avril 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014053058/23.

(140060367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Hole In 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 2, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 133.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053071/9.

(140060344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

HURO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.534.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053079/9.

(140060258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.446.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Rectification de l'acte déposé en date du 20 décembre 2013 (L130218435)

L'an deux mille treize, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444,

elle-même ayant agi comme associée unique (l'«Associé Unique») de "WM Linger (Luxembourg) S.à r.l.", plus amplement désignée ci-après,

et agissant sur base de la procuration sous seing privé lui délivrée le 10 décembre 2013, restée annexée à l'acte de dissolution reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2013, numéro 2747/2013 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013, relation: LAC/2013/56957,

requiert le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le prédit acte consistant dans la désignation de l'Associé Unique, de sorte que l'acte est à rectifier, dans ses versions anglaise et française comme suit:

"NUMERO 2747/2013

Dissolution de société du 10 décembre 2013

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Linger (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.446 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing then in Remich, in the place of her colleague Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, who remained noted as depository of the notarial deed, dated 21 July 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1844 dated 2 October 2006.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.118.444 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - That the 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20 (twenty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly settled and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Goran Thorstensson, with professional address at 67, Grevgatan, S-11459 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The shareholder's register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to hereabove, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "WM Linger (Luxembourg) S.à r.l", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.446 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, qui est le notaire dépositaire de l'acte notarié du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1844 en date du 3 octobre 2006.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur John Sinkus, ayant son adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Monsieur Goran Thorstensson, ayant son adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous-délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- (ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique ou devant être payés par lui en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte."

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/784. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014051487/229.

(140058617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Les amis de WorldSkills Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4354 Esch-sur-Alzette, 22, rue Henri Koch.

R.C.S. Luxembourg F 9.918.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier se sont réunis:

Monsieur	Alff	Nic	5, Huelgaass	L-4396 Pontpierre
Monsieur	Nezi	Giulio	41, rue de l'Acier	L-4505 Differdange
Madame	Schmit	Françoise	1, Kerwech	L-5427 Greiveldange
Monsieur	Meyers	Bob	47, Grand-Rue	L-3730 Rumelange
Madame	Thomas-Schares	Christiane	56, Grand-Rue	L-3927 Mondercange
Monsieur	Mander	Guy	7, rue Michel Rasquin	L-4623 Oberkorn
Monsieur	Kass	Constant	28, rue des Romains	L-2443 Senningerberg
Monsieur	Meyer	Norbert	3, rue des Prunelles	L-5371 Schuttrange
Madame	Jacob	Josiane	50, rue de Medernach	L-7619 Larochette
Monsieur	Pianon	Ronny	30, Berger Weg	D-66706 Nennig
Monsieur	Perrin	Loïc	69, rue de la Vire	B-6761 Chenois

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté entre eux les statuts d'une association sans but lucratif comme suit:

Entre les soussignés:

- Monsieur Nic Alff
- Monsieur Giulio Nezi
- Madame Françoise Schmit
- Monsieur Bob Meyers
- Madame Christiane Thomas-Schares
- Monsieur Guy Mander
- Monsieur Constant Kass
- Monsieur Norbert Meyer
- Madame Josiane Jacob
- Monsieur Ronny Pianon
- Monsieur Loïc Perrin

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte la dénomination «Les amis de WorldSkills Luxembourg a.s.b.l.», association sans but lucratif, et a son siège social au Centre National de Formation Professionnelle Continue 22, rue Henri Koch à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet d'apporter un soutien idéologique et financier à l'association sans but lucratif «WorldSkills Luxembourg». Elle soutient pleinement les objectifs formulés dans les articles 3 et 4 des statuts de cette association.

L'association peut en outre exercer toutes activités et accomplir tous actes ou opérations susceptibles de favoriser, de promouvoir ou de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Membres

Art. 4. Nombre des membres. Le nombre minimum est fixé à trois.

La liste des membres est déposée au registre de commerce et des sociétés dans le mois de la publication des présents statuts; elle est complétée chaque année par les modifications qui se sont produites parmi les membres.

Art. 5. Admission. La demande d'admission est faite par écrit et signée par le candidat. Elle est adressée au conseil d'administration de l'association. L'assemblée générale statue sur cette demande d'admission à la majorité simple.

La demande d'admission implique et comporte de fait et de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements de l'association.

Les refus d'admission ne doivent pas être motivés.

Art. 6. Démission et exclusion. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire à l'égard de l'association, le membre qui ne paie pas la cotisation annuelle. Le délai dont l'expiration entraînera la démission de plein droit, sera d'un an à partir de la fin de l'année pour laquelle la cotisation est due.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les avoirs de l'association et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. Il en sera de même pour les héritiers, légataires ou représentants légaux d'un membre décédé.

Art. 7. Cotisations. Le taux de cotisation à payer par les membres est fixé chaque année par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation ne peut excéder cent euros. Toute majoration de la cotisation au-delà de ce maximum ne pourra être décidée que dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Titre III. Assemblée générale: composition, convocations, séances, administration

Art. 8. Composition. L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association. En cas d'empêchement, un membre ne peut se faire représenter que par un autre membre. Un membre ne peut venir en représentation que de deux autres membres.

Art. 9. Date de la séance, ordre du jour. Une assemblée générale ordinaire de tous les membres a lieu chaque année au cours du premier semestre.

Elle porte obligatoirement à son ordre du jour les points suivants:

1. Rapport du conseil d'administration,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos et du budget prévisionnel,
3. Election des membres appelés aux fonctions d'administrateurs pour la durée d'un an et à celles de commissaires au nombre de deux, chargés de la vérification des comptes en fin d'exercice social,
4. Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes,
5. Fixation du montant de la cotisation,
6. Divers.

Art. 10. Convocation. La convocation à l'assemblée générale est effectuée par voie d'invitation individuelle, au nom du conseil d'administration, par le président ou par le secrétaire.

Elles sont faites par lettre simple ou par courriel au moins huit jours à l'avance, sauf en cas d'urgence déterminée par le conseil d'administration.

L'ordre du jour de l'assemblée sera joint à la convocation.

L'assemblée doit aussi être convoquée lorsque au moins un cinquième des membres de la dernière liste des membres ont fait la demande au conseil d'administration.

Toute proposition, signée au moins d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste des membres, soumise au conseil d'administration au moins trente jours avant la date de la prochaine assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. Vote. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi. En cas de partage des voix, celle du président l'emporte.

Art. 12. Tenue des séances. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration de l'association, à défaut par le secrétaire.

D'une manière générale, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées sous forme de procès-verbaux; ces procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire et signés par le président et le secrétaire. Au procès-verbal sera annexée une liste de présences.

Les procès-verbaux seront consignés dans un registre conservé au siège social et ils seront consultables par tous les membres.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président et deux membres du conseil d'administration.

Toutes nominations, démissions ou révocations d'administrateur(s) doivent être déposées au registre de commerce et des sociétés.

Art. 13. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications statutaires que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit le deux tiers des membres. Toute modification statutaire ne peut être adoptée que si elle est votée à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une deuxième réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 14. Composition, réunions et modes de délibération et de vote du conseil d'administration. L'association est administrée et représentée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, élus par l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Le conseil comprend un président, un secrétaire et un trésorier.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une année et sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur demande, soit de son président, soit de son secrétaire, soit de deux administrateurs.

Sous réserve de ce qui suit, les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président l'emporte.

Art. 15. Compétences. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le conseil d'administration est investi de tous pouvoirs concernant la gestion et l'administration de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment:

- faire et recevoir tous paiements et en exiger ou fournir quittance;
- accepter ou recevoir tous dons et legs dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- consentir et conclure tous contrats.

A l'égard des tiers, tous les actes engageant l'association, autres que ceux de gestion journalière ou émanant de mandataires spéciaux, seront valablement signés par le président et un autre membre du conseil d'administration, sans que ceux-ci aient à justifier à l'égard de tiers, d'une délibération préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale des rapports annuels détaillés sur cette gestion. Le rapport annuel du trésorier est rédigé par écrit et vérifié par deux commissaires aux comptes désignés par l'assemblée conformément à l'article 9 des statuts.

Art. 16. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Budget / comptes sociaux. Chaque année, à la date du 31 décembre, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice.

Les comptes de l'exercice écoulé et les livres de caisse sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes annuels ainsi que les livres de caisse sont préalablement vérifiés par deux commissaires aux comptes nommés chaque année par l'assemblée générale.

Peuvent être nommés commissaires aux comptes toutes personnes physiques qui n'ont pas la qualité d'administrateur ou de membre.

Les commissaires aux comptes dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale. En cas d'approbation des documents présentés par le trésorier et les commissaires aux comptes, l'assemblée générale leur donne décharge.

Titre VI. Mode de règlement des comptes

Art. 18. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue le patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres puissent y faire valoir un droit individuel.

Titre VII. Dissolution, liquidation

Art. 19. L'association peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications de statuts.

La liquidation se fera par le conseil d'administration.

En cas de dissolution de l'association, le patrimoine net sera affecté à LuxSkills a.s.b.l.

Art. 20. Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 2i avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Prénoms, noms: Signatures:

Nic Alff

Giulio Nezi

Françoise Schmit

Bob Meyers

Christiane Thomas-Schares

Guy Mander

Constant Kass

Norbert Meyer

Josiane Jacob

Ronny Pianon

Loïc Perrin

Fait à Esch-sur-Alzette, le 27.01.2014.

Référence de publication: 2014051521/171.

(140058713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Above Wealth Funds, S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.352.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of the Luxembourg Société anonyme qualifying as a Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé denominated "ABOVE WEALTH FUNDS S.A., SICAV-SIF", registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 174352, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The aforesaid company has been constituted by notarial deed of Maître Maître Marc LOESCH, notary residing in Luxembourg, notary residing in Luxembourg, on December 21st, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 467 of 26 February 2013.

The meeting is presided by Mr Miroslav METODIEV, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Christine EVANS, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Dominique SZLACHTA, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state.

I. That the shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been registered on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxyholders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed, with which it will be registered, the proxies given by the represented shareholders, signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II. That the present meeting of shareholders has been convened by registered mail on December 17th, 2013, addressed to all the shareholders of the company, as all the shares issued by the Company are in registered form.

III. That out of all shares representing the whole subscribed capital, 100% shares are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

IV. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. To place the Fund into liquidation;
2. To approve the opening liquidation balance sheet of the Company dated 30 September 2013, which includes the anticipated and estimated costs of liquidation;
3. To appoint John Mills with professional address at 58 rue Charles Martel, Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to confer upon the Liquidator the widest powers set forth set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company;
4. To authorise the Liquidator (John Mills) to take any measures and carry out any operations that he may deem necessary or expedient for the purposes of the liquidation, including the conclusion of any agreements for the management of the Company's investment portfolio and for the proper administration of the company pending the closure of the liquidation;
5. Miscellaneous.

The facts, after having been laid down, established and verified by the meeting as being true, the meeting considering itself to be duly convened has after examining the Agenda and having deliberated, resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation, with effect as of the present deed (the "Effective Date of the Liquidation").

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

Second resolution

The Meeting resolves to approve the opening liquidation balance sheet of the Company dated 30 September 2013, which includes the anticipated and estimated costs of liquidation;

For: 100%

Against: 0

Abstention: 0

Third resolution

The Meeting resolves to appoint John Mills with professional address at 58 rue Charles Martel, Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator") and to confer upon the Liquidator the widest powers set forth set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 and the articles of incorporation of the Company to effect the liquidation, to realise the asset and pay the liabilities of the Company for the purposes of winding up the affairs of the Company;

For: 100%

Against: 0

Abstention:0

Fourth resolution

The Meeting resolves authorise the Liquidator (John Mills) to take any measures and carry out any operations that he may deem necessary or expedient for the purposes of the liquidation, including the conclusion of any agreements for the management of the Company's investment portfolio and for the proper administration of the company pending the closure of the liquidation, also the Meeting resolves that the Liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 and seq. of the law on Commercial Companies dated August 10th, 1915, as amended, and the articles of incorporation of the Fund to effect the liquidation, and that the liquidator is therefore empowered, at her discretion, among other things, to the following:

- to realise the assets and pay the liabilities of the Fund for the purposes of winding up the affairs of the Fund; and
- to make distribution to the shareholders of the Fund.

For: 100

Against: 0

Abstention: 0

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Fund as a result of the present deed, are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

As there is no other point on the agenda and as nobody requests anymore the floor, the Chairman declares the meeting closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded only in English.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: M. METODIEV, C. EVANS, D. SZLACHTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59731. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014051561/100.

(140058996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.910.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.250.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 avril 2014.

Il résulte d'une convention conclue en date du 4 avril 2014 entre les associés de la Société, la société Finsbury Properties N.V. et la société Retail Estates N.V., que la société Finsbury Properties N.V. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans le capital de la Société (soit 1 part sociale) à la société Assureka S.A., société anonyme, ayant son siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.386, et que la société Retail Estates N.V. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans le capital de la Société (soit 59.099 parts sociales) à la société Assureka S.A., société anonyme, ayant son siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.386.

Depuis le 4 avril 2014, l'associé unique de la Société est donc la société Assureka S.A. qui détient 59.100 parts sociales.

Conseil de gérance:

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de la société Tradisud de son poste de gérant, avec effet au 4 avril 2014, et de la démission de la société Snowdonia de son poste de gérant avec effet au 4 avril 2014.

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérants de la Société, avec effet au 4 avril 2014 et ce, pour une durée indéterminée:

- La société BVBA I-ADVICE, une société à responsabilité limitée belge, ayant son siège social au 18, Louwijn te 1730 Asse, Belgique, immatriculée auprès de la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 400.599.904, dont le représentant permanent est M. Jos Van Belle, né le 24 décembre 1951 à Leuven, Belgique, demeurant professionnellement au 18, Louwijn te 1730 Asse, Belgique, gérant; et

- La société Pubinvest N.V., une société anonyme belge, ayant son siège social au 62 Van Gysellaan, 1780 Wemmel, Belgique, immatriculée auprès de la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.379.661, dont le représentant permanent est M. Pascal Poulet, né le 21 février 1969 à Ixelles, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Van Gysellaan, 1780 Wemmel, Belgique, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014052290/35.

(140060179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 on 15 May 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open by Me Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Alexandre KOCH, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Nicolas BAEYENS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty million eight hundred eight thousand eight hundred euro (EUR 20,808,800.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred sixty-eight million nine hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 868,979,200.-) to an amount of eight hundred eighty-nine million seven hundred eighty eight thousand euro (EUR 889,788,000.-).

2 To issue two hundred eight thousand eighty eight (208,088) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept the subscription by Abu Dhabi Investment Authority for these new class Z common shares and to accept full payment in cash for these new class Z common shares.

4 To amend first paragraph of article 3.1 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

(ii) that the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened;

(v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(vi) that the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty million eight hundred eight thousand eight hundred euro (EUR 20,808,800.-) so as to raise it from its present amount of eight hundred sixty-eight million nine hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 868,979,200.-) to an amount of eight hundred eighty-nine million seven hundred eighty eight thousand euro (EUR 889,788,000.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue two hundred eight thousand eighty-eight (208,088) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged that all the existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new class Z common shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a public institution owned by the Government of Abu Dhabi, with registered office at 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Me Manfred Müller, prenamed, by virtue of a proxy given on 26 February 2014, in Abu Dhabi, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for two hundred eight thousand eighty-eight (208,088) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay in cash for these new class Z common shares.

The amount of twenty million eight hundred eight thousand eight hundred euro (EUR 20,808,800.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred eight thousand eighty-eight (208,088) new class Z common shares to the above mentioned subscriber.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Tamweelview's subscribed capital is set at eight hundred eighty-nine million seven hundred eighty-eight thousand euro (EUR 889,788,000.-), divided into eight million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred eighty (8,897,880) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 525 du 15 mai 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Alexandre KOCH, avocat domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Nicolas BAEYENS, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt millions huit cent huit mille huit cents euros (EUR 20.808.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 868.979.200,-) à un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 889.788.000,-).

2 Émission de deux cent huit mille quatre-vingt-huit (208.088) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de classe Z existantes.

3 Acceptation de la renonciation par tous les actionnaires existants de la Société de leur droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription par Abu Dhabi Investment Authority de ces nouvelles actions ordinaires de classe Z et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles actions ordinaires de classe Z.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(iii) que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;

(iv) que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués;

(v) que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(vi) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt millions huit cent huit mille huit cents euros (EUR 20.808.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-huit millions neuf cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 868.979.200,-) à un montant de huit cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 889,788,000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre deux cent huit mille quatre-vingt-huit (208,088) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de classe Z existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions ordinaires de classe Z.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique détenue par le gouvernement d'Abu Dhabi, ayant son siège social au 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (le "Souscripteur"), représentée par Me Manfred Müller, précité, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2014, à Abu Dhabi qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à deux cent huit mille quatre-vingt-huit (208.088) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et libérer lesdites nouvelles actions ordinaires de classe Z intégralement en espèces.

Le montant de vingt millions huit cent huit mille huit cent euros (EUR 20.808.800,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre deux cent huit mille quatre-vingt-huit (208.088) nouvelles actions ordinaires de classe Z conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de Tamweelview est fixé à huit cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 889.788.000,-), représenté par huit millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt (8.897.880) actions ordinaires de classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, A. KOCH, N. BAEYENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2014. Relation: DIE/2014/2727. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051460/185.

(140058569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

AmTrust Re Aries, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.344.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of January.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of AmTrust Re Aries, incorporated under the name of ATLAS COPCO REINSURANCE S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWATGEN, notary, residing in Luxembourg on 3 June 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 20 August 1983, number 210, whose articles of associations have been amended several times,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.344 (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs Diana HOFFMANN, private employee, professionally residing in Luxembourg chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Delphine HENSGEN, jurist, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The Chairman and the Secretary appointed Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of one Million United States Dollars (1 Mio USD) by increase of the intrinsic value of the shares in order to raise it from its present amount of four million one hundred forty-four thousand

two hundred United States Dollars (4,144,200 USD) to five million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (5,144,200 USD).

2. Subscription and payment
3. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the sole shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Such proxy given by the represented sole shareholder, after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the under signed notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. The whole share capital of the Company being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary.

The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by an amount of one million United States Dollars (1,000,000.- USD) by increase of the intrinsic value of the shares in order to raise it from its present amount of four million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (4,144,200.-USD) to five million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (5,144,200.- USD) by increase of the intrinsic value of the five thousand (5,000) shares

Second resolution

“AmTrust Holdings Luxembourg”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, has fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of one million United States Dollars (1,000,000.- USD) as it is proved to the undersigned notary who states it.

Third resolution

Consequently, the general meeting decides to modify the Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at five million one hundred forty-four thousand two hundred United States Dollars (5,144,200 USD) divided into five thousand (5,000) shares without par value.”.

There being no other business, the meeting was adjourned at

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme: «AmTrust Re Aries», créée sous la dénomination sociale de «ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.», de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, constituée suivant acte de Me Maître André SCHWATGEN, notaire de résidence à Luxembourg le 3 Juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 août 1983, sous le numéro 210, lesquels statuts ont été modifiés à de multiples reprises,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 22.344 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est sous la présidence de Mlle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»).

La Présidente nomme comme secrétaire Mlle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social à concurrence d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (4,144,200 USD), à cinq millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,144,200 USD).

2. Souscription et paiement.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de quatre millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (4.144.200 USD), à cinq millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.144.200 USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des cinq mille (5.000) actions.

Deuxième résolution

«Amtrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 142.739, a libéré entièrement le capital social moyennant un apport en numéraire de sorte que le montant de un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000.-), est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à cinq millions cent quarante-quatre mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (5.144.200 USD) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparantes à Luxembourg, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, D. HENSGEN, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2930. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014051552/135.

(140059240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Rectification de l'acte déposé en date du 20 décembre 2013 (L130218425)

L'an deux mille treize, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

laquelle comparante, ayant agi comme mandataire spécial de White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444,

elle-même ayant agi comme associée unique (l'«Associé Unique») de "WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l", plus amplement désignée ci-après,

et agissant sur base de la procuration sous seing privé lui délivrée le 10 décembre 2013, restée annexée à l'acte de dissolution reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2013, numéro 2746/2013 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013, relation: LAC/2013/56956,

requiert le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le prédit acte consistant dans la désignation de l'Associé Unique, de sorte que l'acte est à rectifier, dans ses versions anglaise et française comme suit:

"NUMERO 2746/2013

Dissolution de société du 10 décembre 2013

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade And Companies Register under number B 118.447 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 25 July 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1797 dated 26 September 2006 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 31 March 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-957 dated 7 May 2009.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.118.444 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;

2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20 (twenty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, USA - 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Göran Thortensson, with professional address at 67, Grevgatan, S -.11459 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The share register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.447 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1797 du 26 septembre 2006 et dernièrement modifié par un acte du notaire instrumentant, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-957 le 7 mai 2009.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Monsieur Goran Thorstensson, avec adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- (ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique ou devant être payés par lui en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte."

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/783. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014051488/230.

(140058611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Arctic Resources Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.745.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of January, before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs. Audrey Jarretton, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as proxyholder of:

1. Valgard Valgardsson, born in Iceland on September 2nd, 1980, with residence at 20 the Grove, Radlett, WD7 7NF Hetz (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

2. Eldur Ólafsson, born in Iceland on July 24th, 1985, with residence at 1, Barrowfield drive, BN3 6TF, Hove (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

3. "Fáfnisbani ehf", an Icelandic private limited company, registered under the number 420497-2459 and with registered office at Bræðraborgarstigur 21B, 101 Reykjavik (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal on January 12th, 2014;

4. Kristján Jóhannsson, born in Iceland on January 4th, 1951, with residence at Frostaskjól 65, 107 Reykjavik (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

5. Gísli Baldur Garðarson, born in Iceland on November 1st, 1950, with residence at Solvallargotu 8, 101 Reykjavik (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

6. Einar Benediktsson, born in Iceland on May 6th, 1951, with residence at Nestrod 5, 170 Seltjarnanes, (Iceland), by virtue of a proxy given under private seal on January 8th, 2014;

7. "Oliuverzlun Islands hf.", an Icelandic public limited liability company, registered under the number 500269-3249 and with registered office at Armuli 4, 108 Reykjavik (Iceland) by virtue of a proxy given under private seal on January 8th, 2014;

8. "Verkis hf.", an Icelandic public limited liability company, registered under the number 611276-0286 and with registered office at Armuli 4, 108 Reykjavik, (Iceland) by virtue of a proxy given under private seal on January 6th, 2014;

9. Graham Duncan Stewart, born in Scotland on August 24th, 1960, with residence at 44 Morningfield Road, Aberdeen, AB15 4AQ (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal on January 6th, 2014;

10. Michael Evans, born in Wales on January 22nd, 1959, with residence at Merton, Corsee Road, Banchory, Aberdeenshire, AB31 5RS, (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

11. "Fossar Limited", a limited liability company, governed by the laws of Malta, registered under the number C 54647 and with registered office at 4, V. Dimech Street, Floriana FRN 1504, (Malta), by virtue of a proxy given under private seal on January 7th, 2014;

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, represented as aforesaid, are the sole and actual shareholders (the “Shareholders”) of “Arctic Resources Capital S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on June 6th, 2013 under the name of “Iceland Petroleum S.à r.l.” pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2159 of September 4th, 2013

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 178.745 (the Company).

Such appearing person, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to record the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred thirty Euro (EUR 1,330.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-three thousand six hundred fifty-nine Euro (EUR 33,659.-), represented by thirty-three thousand six hundred fifty-nine (33,659) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to thirty-four thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 34,989.-), by way of the issue of one thousand three hundred thirty (1,330) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Intervention, subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by payment in cash.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

First Resolution:

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred thirty Euro (EUR 1,330.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-three thousand six hundred fifty-nine Euro (EUR 33,659.-), represented by thirty-three thousand six hundred fifty-nine (33,659) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to thirty-four thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 34,989.-), by way of the issue of one thousand three hundred thirty (1,330) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payments

Mr Einar Sveinsson, born in Iceland on April 3rd, 1948, with residence at 47 Park Street, W1K7EB, London (United Kingdom), here represented by Mrs. Audrey Jarretton, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on January 10th, 2014, declares subscribe one thousand three hundred thirty (1,330) new shares of the Company and fully pay-up by a payment in cash in an amount of three hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 367,999.-), allocated as follows:

- one thousand three hundred thirty Euro (EUR 1,330.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- three hundred sixty-six thousand six hundred sixty-nine Euro (EUR 366,669.-) to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-four thousand nine hundred eighty-nine Euro (EUR 34,989.-), represented by thirty-four thousand nine hundred eighty-nine (34,989) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.”

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand sixty euro (EUR 1,060.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en tant que mandataire:

1. Valgard Valgardsson, né en Islande le 2 septembre 1980, demeurant au 20 the Grove, Radlett, WD7 7NF Hetz (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;
2. Eldur Ólafsson, né en Islande le 24 juillet 1985, demeurant au 1, Barrowfield drive, BN3 6TF, Hove (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;
3. «Fáfnisbani ehf», une société à responsabilité limitée islandaise, immatriculée sous le numéro 420497-2459, ayant son siège social à Bræðraborgarstigur 21B, 101 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 12 janvier 2014;
4. Kristján Jóhannsson, né en Islande le 4 janvier 1951, demeurant à Frostaskjól 65, 107 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;
5. Gísli Baldur Garðarson, né en Islande le 1^{er} novembre 1950, demeurant à Solvallargotu 8, 101 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;
6. Einar Benediktsson, né en Islande le 6 mai 1951, demeurant à Nestrod 5, 170 Seltjarnanes, Islande, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 8 janvier 2014;
7. «Oliuverzlun Islands hf.», une société anonyme islandaise, immatriculée sous le numéro 500269-3249, ayant son siège social à Armuli 4, 108 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 8 janvier 2014;
8. «Verkis hf.», une société anonyme islandaise, immatriculée sous le numéro 611276-0286, ayant son siège social à Armuli 4, 108 Reykjavik (Islande), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 6 janvier 2014;
9. Graham Duncan Stewart, né en Ecosse le 24 août 1960, demeurant au 44 Morningfield Road, Aberdeen, AB15 4AQ (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 6 janvier 2014;
10. Michael Evans, né au pays de Galles le 22 janvier 1959, demeurant à Merton, Corsee Road, Banchory, Aberdeenshire, AB31 5RS (Grande Bretagne), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;
11. «Fossar Limited», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Malte, immatriculée sous le numéro C 54647, ayant son siège au 4, V. Dimech Street, Floriana FRN 1504 (Malte), en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en date du 7 janvier 2014;

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de «Arctic Resources Capital S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée sous la dénomination «Iceland Petroleum S.à r.l.» le 6 juin 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2159 du 4 septembre 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 178.745 (la Société),

Les Associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent trente euros (EUR 1.330,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille six cent cinquante-neuf euros (EUR 33.659,-), représenté par trente-trois mille six cent cinquante-neuf (33.659) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 34.989,-), par l'émission de mille trois cent trente (1.330) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Intervention, souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent trente euros (EUR 1.330,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille six cent cinquante-neuf euros (EUR 33.659,-), représenté par trente-trois mille six cent cinquante-neuf (33.659) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 34.989,-), par l'émission de mille trois cent trente (1.330) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Troisième Résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

M. Einar Sveinsson, né le 3 avril 1948 en Islande, demeurant au 47 Park Street, W1K7EB, Londres (Royaume Uni), ici représenté par Mlle Audrey Jarretton, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 janvier 2014, laquelle procuration, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, déclare souscrire mille trois cent trente (1.330) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement moyennant apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 367.999,-) affecté comme suit:

- mille trois cent trente euros (EUR 1.330,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- trois cent soixante-six mille six cent soixante-neuf euros (EUR 366.669,-) au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'augmentation du capital social est à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 34.989,-), représenté par trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (34.989) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Cinquième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille soixante euros (EUR 1.060,-).

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.01.2014. Relation: LAC/2014/3304. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21.01.2014.

Référence de publication: 2014051555/224.

(140059376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

AmTrust Re Taurus, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of January.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of AmTrust Re Taurus, incorporated under the name of Réa FIN, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Mersch on 17 March 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 17 June 1993, number 292, whose articles of associations have been amended several times,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.469 (hereafter the "Company")

The Meeting was presided by Mrs Diana HOFFMANN, private employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman of the General Meeting.

The Chairman appointed Mrs Delphine HENSGEN, jurist, residing professionally in Luxembourg as secretary of the General Meeting.

The Chairman and the Secretary appointed Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the General Meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the general meeting.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of two million United States Dollars (2 Mio USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of six million eight hundred forty-eight thousand

eight hundred and two point thirty-one United States Dollars (6,848,802.31 USD) to eight million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and two point thirty-one United States Dollars (8,848,802.31 USD).

2. Subscription and payment
3. Subsequent modification of Article 5 of the Articles of Incorporation.
4. Miscellaneous.

II. The shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Said proxies given by the represented shareholder, after having been initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the under signed notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. The whole share capital of the Company being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary.

The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by an amount of two million United States Dollars (2,000,000.- USD) by increase of the intrinsic value of the shares, in order to raise it from its present amount of six million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and two point thirty-one United States Dollars (6,848,802.31 USD) to eight million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and two point thirty-one United States Dollars (8,848,802.31 USD) by increase of the intrinsic value of the two thousand (2,000) shares.

Second resolution

"AmTrust Holdings Luxembourg", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, has fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of two million United States Dollars (2,000,000.- USD) as it is proved to the undersigned notary who states it.

Third resolution

Consequently, the general meeting decides to modify Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at eight million eight hundred forty-eight thousand eight hundred and two point thirty-one United States Dollars (8,848,802.31 USD) divided into two thousand (2,000) shares without par value."

There being no other business, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand three seventy-one euro (EUR 3,371.-).

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme: AmTrust Re Taurus, constituée sous le nom de RéA FIN, société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, suivant acte de Me Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch le 17 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 juin 1993, sous le numéro 292, lesquels statuts ont été modifiés à de multiples reprises,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 43.469 (la «Société»).

L'Assemblée générale extraordinaire est sous la présidence de Mlle Diana HOFFMANN, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mlle Delphine HENSGEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (2 Mio USD) par augmentation de la valeur intrinsèque des actions, pour le passer de son montant actuel de six millions huit cent quarante-huit mille huit cent deux virgule trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.848.802,31 USD) à huit millions huit cent quarante-huit mille huit cent deux virgule trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.848.802,31 USD)

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.000.000,-USD), pour le passer de son montant actuel de six millions huit cent quarante-huit mille huit cent deux virgule trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (6.848.802,31 USD) à huit millions huit cent quarante-huit mille huit cent deux virgule trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.848.802,31 USD), par augmentation de la valeur intrinsèque des deux mille (2.000) actions.

Deuxième résolution

«Amtrust Holdings Luxembourg», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 142.739, a libéré entièrement le capital social moyennant un apport en numéraire de sorte que le montant de deux millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.000.000,- USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à huit millions huit cent quarante-huit mille huit cent deux virgule trente-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.848.802,31 USD) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille trois cent soixante-onze euros (3.371,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparantes à Luxembourg, toutes connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, D. HENSGEN, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21.01.2014. Relation: LAC/2014/2936. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16.01.2014.

Référence de publication: 2014051553/135.

(140059327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and fourteen.

On the second of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585),

incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010

- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;

- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1109 of 25th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of 28th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 25th of March, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 11th June 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 28th of June 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2047 of September 3rd, 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 324 of February 7th, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 21st of February 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 895 of April 5th, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 21st of March 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of May 7, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of May 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1502 of June 15, 2012;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of May 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1441 of June 9, 2012.

The corporate capital is set at TWO MILLION SIX HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 2.667.825.-), divided into one hundred seventy-seven thousand eight hundred fifty-five (177.855) shares comprising:

- eighty thousand three hundred (80.300) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- seventy-eight thousand two hundred ninety-four (78.294) redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

The meeting is presided by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminology, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

who appoints as secretary Mrs. Sarah LOBO, master of commerce, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Sonia LARABA, employee, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That all the shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting by registered mail dated on the 28th of February, 2014.

A copy of the deposit notices, being initialed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

III. As appears from the said attendance list:

- that from the eighty thousand three hundred (80.300) Ordinary Class A Shares, forty thousand five hundred (40.500) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares (class B Shares), all nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

- that from the seventy-eight thousand two hundred ninety-four (78.294) redeemable Class C Shares, thirty-nine thousand three hundred eighty (39.380) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

According to articles 67, 67-1 and 68 of the companies' law, the present meeting is regularly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

The agenda of the meeting is as follows:

- Decision to change the duration of the Company and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration. (first paragraph). The Company is incorporated for a limited period to expire on 31st October 2015.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Unique resolution

The meeting decides to change the duration of the Company and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Duration. (first paragraph). The Company is incorporated for a limited period to expire on 31st October 2015. As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze.

Le deux avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 25 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 28 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2047 du 3 septembre 2011;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 du 7 février 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 895 du 5 avril 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 7 mai 2012;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 15 juin 2012;- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1441 du 9 juin 2012.

Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 2.667.825.-), divisé en cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante-cinq (177.855) actions comprenant:

- quatre-vingt mille trois cents (80.300) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),
- dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),
- soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (78.294) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

La séance est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par lettres recommandées datées du 28 février 2014.

Une copie de l'avis de dépôt, après avoir été signée "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que:

- des quatre-vingt mille trois cents (80.300) Actions Ordinaires de Classe A, quarante mille cinq cents (40.500) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité (Actions de Classe B), tous les dix-neuf mille deux cent soixante-et-une (19.261) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-quatorze (78.294) Actions Rachetables de Classe C, trente-neuf mille trois cent quatre-vingt (39.380) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

Décision de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée. (premier paragraphe). La Société est établie pour une période limitée expirant le 31 octobre 2015.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Durée. (premier paragraphe). La Société est établie pour une période limitée expirant le 31 octobre 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. BEMTGEN, S. LOBO, S. LARABA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 avril 2014. Relation: ECH/2014/662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051559/217.

(140059019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Agill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.020.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Thierry PLOTTON, né le 06 septembre 1957 à Noisy le Sec (F), Ingénieur, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

2) Madame Annick PLOTTON née GILLAIN, née le 01 septembre 1963 à Gosselies (B), Professeur, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

3) Mademoiselle Marie-Sophie PLOTTON, née le 19 août 1993 à Namur (B), Etudiante, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AGILL SA»

Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la distribution et/ou la représentation de tous équipements et produits médicaux, paramédicaux ou orthopédiques tels que le mobilier, les vêtements de travail, le petit matériel orthopédique, les services de blanchisserie spécialisés, les produits cosmétiques et d'entretien visant à améliorer le confort et le bien-être et plus généralement tous produits et consommables utilisés dans les établissements médicalisés comme les hôpitaux, les crèches et les maisons de repos et lignes de produits destinés aux magasins de produits biologiques. Elle pourra en outre prester des missions de consulting dans le domaine industriel tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que tous les services dans les domaines de l'intermédiation commerciale et traduction multilingue dans les domaines médicaux, informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets.

Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle assurera en outre la distribution de tous produits dérivés issus de la transformation des fruits du caroubier ainsi que ceux de plantes médicinales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé. Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Art. 11. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 12. Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Monsieur PLOTTON Thierry né le 06 septembre 1957 à Noisy le Sec (F)	140 actions,
Madame PLOTTON Annick née GILLAIN née le 01 septembre 1963 à Gosselies (B)	140 actions,
Mademoiselle PLOTTON Marie-Sophie née le 19 août 1993 à Namur (B)	30 actions,
TOTAL	310 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euro (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-

Assemblée générales extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur

Monsieur PLOTTON Thierry, né le 06 septembre 1957 à Noisy le Sec (F), Ingénieur, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

Madame PLOTTON Annick née GILLAIN, née le 01 septembre 1963 à Gosselies (B), Professeur, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

EDISYS SA, 65, route d'Esch L-3340 Huncherange (L), RCS Luxembourg B 139924, représentée par son représentant permanent Monsieur Anthony CHOTARD, avec adresse professionnelle à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, né à St Dizier, France, le 21 octobre 1975.

- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Madame PLOTTON Annick née GILLAIN, née le 01 septembre 1963 à Gosselies (B), Professeur, demeurant au 2, Rue Bertignon (MQN) B-6593 Momignies;

- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

Siège social: 1, Rue de l'Eglise L - 3391 Peppange RCS Luxembourg B 61212

- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

- 6.- L'adresse du siège social est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. PLOTTON, A. PLOTTON, M.-S. PLOTTON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15752. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014051573/163.

(140059487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-six of March

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du marché aux herbes L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.758, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 28th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on July 9th, 2004, under number 708, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Sophie Monvoisin, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tyliniski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5, last sentence, of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à 14, rue du marché aux herbes L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.758, constituée suivant acte reçu 28 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 708, du 9 juillet 2004,

L'Assemblée est présidée par Sophie Monvoisin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, dernière phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Monvoisin, Tyliniski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 mars 2014. Relation: RED/2014/722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 09 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014051578/106.

(140059088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

BrainInnova Capital G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.686.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am ersten Tag des Monats April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1. Frau Dr. Angela DUVINAGE, Juristin, geborene NIEMEYER, geboren in Hannover (Bundesrepublik Deutschland), am 1. Juli 1955, wohnhaft in D-82279 Eching, Kaagangerstrasse 42; und

2. Herr Mag. Ludwig MORASCH, Erfinder, geboren in Gmunden, (Republik Österreich) am 4. November 1952, wohnhaft in MC-98000 Monaco, 31, avenue Princesse Grace (Fürstentum Monaco).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BrainInnova Capital G.m.b.H“, mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, eingetragen in Handelsund Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 142686 (die „Gesellschaft“), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 29. September 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2768 vom 14. November 2008,

und dass deren Statuten abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Emile SCHLESSER, am 27. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 762 vom 8. April 2009;

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung Herrn Tobias Michael FETZER, Kaufmann, geboren in Heidelberg (Bundesrepublik Deutschland), am 2. Juli 1979, wohnhaft in D-69126 Heidelberg, Jaspersstraße 26, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihm folgende Befugnisse zu erteilen.

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder

ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Geschäftsführer, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Geschäftsführern, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen, per Spezialvotum, volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate bis zum heutigen Tag zu erteilen.

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, qualitate qua, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2014. LAC/2014/15441. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051606/69.

(140059613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 10, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

L'an deux mille quatorze, le cinq mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY S.A.», ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 10 rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, en date du 21 décembre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 369 du 14 mars 2007,

immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 123.508.

La dernière modification a été effectuée par acte du notaire instrumentant en date du 7 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2482 du 7 octobre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Laura MAIS, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-huit mille cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze (38.573.595) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-huit mille cinq cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 38.573.595,-) sont dûment représentées et, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dont un administrateur A et deux administrateurs B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.»

2. Modification des dispositions de l'article 12 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, y inclus notamment le pouvoir de réaliser la cession de tous actifs de quelque nature et de quelque importance que ce soit sans préalablement avoir recours à une autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires. Il est ici précisé qu'une telle décision de cession des actifs de la société, de quelque nature et de quelque importance que ce soit ne saurait induire par en elle-même la liquidation de la société, laquelle ne peut être décidée, en application de la loi, que par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Modification des dispositions de l'article 18 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement un administrateur de classe A, ou l'administrateur unique ou par le (s) commissaire (s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

4. Modification des dispositions de l'article 19 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix, en cas de division du droit de propriété des actions seul l'usufruitier disposera du droit de vote, quelque soit la nature de l'assemblée des actionnaires ou les décisions appelées à être prises.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée. Il est reconnu aux actionnaires la possibilité de se faire représenter par un tiers aux assemblées, sous réserve de produire un mandat ou procuration écrite, de même qu'il leur est reconnu la possibilité d'assister aux assemblées générales par visio conférence. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires de la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote.»

5. Modification du second paragraphe de l'article 20 pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes et délais prévus par la loi.»

6. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé du Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 7, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dont un administrateur A et deux administrateurs B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.»

Seconde résolution:

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 12 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, y inclus notamment le pouvoir de réaliser la cession de tous actifs de quelque nature et de quelque importance que ce soit sans préalablement avoir recours à une autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires. Il est précisé qu'une telle décision de cession des actifs de la société, de quelque nature et de quelque importance que ce soit ne saurait induire en elle-même la liquidation de la société, laquelle ne peut être décidée, en application de la loi, que par l'assemblée générale des actionnaires.»

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 18 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement un administrateur de classe A, ou l'administrateur unique ou par le (s) commissaire (s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 19 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix, en cas de division du droit de propriété des actions seul l'usufruitier disposera du droit de vote, quelque soit la nature de l'assemblée des actionnaires ou les décisions appelées à être prises.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée. Il est reconnu aux actionnaires la possibilité de se faire représenter par un tiers aux assemblées, sous réserve de produire un mandat ou procuration écrite, de même qu'il leur est reconnu la possibilité d'assister aux assemblées générales par visio conférence. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires de la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote»

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier les dispositions du second paragraphe de l'article 20 pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes et délais prévus par la loi».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent cinquante-sept euros (1.357,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, L. MAIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2014. Relation: LAC/2014/10475. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014051588/106.

(140058909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Home Gestion, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.545.

L'administrateur de la société, Monsieur Laurent MORILLON est désormais domicilié 20, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg

Référence de publication: 2014053072/8.

(140061049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Islay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.554.

1. Mademoiselle Carole DALLA VALERIA, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

2. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STOCK. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

P. STOCK / F. DUMONT

Administrateur et président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2014053105/17.

(140060838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.